Image not found or type unknown

Heures supplementaires non payées

Par **sll**, le **25/07/2013** à **00:06**

bonjour , je travaille dans une entreprise depuis 8 ans,
je suis a 39h/semaines contractuellement,mais je fais en moyenne 6h d'heures supplémentaires par semaine non payées.
Le problème est que mon employeur me dit que vu que j'ai un commissionnement (~80euro/moi), il ne veut pas me les payer, et que je devrais partir aux heures prévus en refusant le travail qu'on me demandent de faire.
La réalité est que je travail dans une entreprise de commerce et je dois intervenir chez plusieurs client par jour sans savoir pour combien de temps j'en aurais,
et que mon carnet de RDV est rempli sur 2 semaines.
Du coup quand les gens attendent depuis 2 semaines , je ne peux pas leur dire que je dois arrêter mon travail pour rentrer chez moi ....

De plus je travaille en extérieur, sur les toits, lorsqu'il pleut, même problème,les clients attendent depuis 2 semaines, il m'est difficile de refuser le travail demandé , donc je risque ma vie pour pas grand chose.
je pense que je ne peux rien demander à l'inspection du travail ou autre ils me diront que je n' ai qu'a refuser de faire des heures ou de monter sur les toits quand il pleut.Mais j'ai trop de pressions , que dois-je faire?
démission?

je suis bloqué , et n'en peu plus, je dois faire garder ma fille 2 h de plus le soir car je ne sais jamais à quelle heure allez la chercher, du coup non seulement mes heures ne sont pas payées mais elles me coûtent de l'argent.

Par **P.M.**, le **25/07/2013** à **09:33**

Bonjour,
Vous ne pouvez pas être plus patronal que le patron et s'il vous donne pour consigne de ne pas effectuer d'heures supplémentaires expliquer au besoin au client ce qui vous empêche de la servir comme vous le souhaiteriez mais vous abstenir d'en faire...
Pour votre sécurité, il me semble que c'est du simple bon sens de ne pas mettre votre vie en danger et de prendre des risques même par rapport à l'avenir de votre fille...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés